

COOPERATION INTERNATIONALE**Convention avec l'association « un camion citerne pour les sahraouis »****EXPOSÉ DES MOTIFS**

En 2008, la ville a été sollicitée par l'association ivryenne AARASD (Association des amis de la République arabe sahraouie démocratique) pour l'accueil d'enfants sahraouis.

L'idée d'accueillir ces enfants dans le cadre de Village du monde n'a pas pu se concrétiser pour des raisons de capacité d'hébergement (la structure d'accueil ayant un nombre de places limité) et d'âge (les enfants sahraouis étant plus jeunes que les participants à Village du monde). Cinq enfants ont toutefois été accueillis à Ivry durant l'été 2009, d'une part chez l'habitant, puis au centre de vacances des Mathes.

Ce projet d'envergure nationale est renouvelé cette année et est porté par l'ONG¹ Enfants réfugiés du monde. Il comprend l'accueil d'une centaine d'enfants sahraouis, du 4 juillet au 14 août 2010, répartis dans une dizaine de localités (Nantes, Limoges, Vitry...). L'accueil est géré soit par des villes, soit par des associations.

Dans ce cadre, la Ville est sollicitée pour l'accueil de cinq enfants et un accompagnateur, du 4 au 31 juillet 2010. Le groupe sera ensuite pris en charge par l'association «Un Camion Citerne pour les Sahraouis» au Havre du 31 juillet au 14 août.

Le secteur Loisirs de l'enfance accueillera les cinq enfants et l'accompagnateur dans le cadre du séjour « solidarité à dominante cirque » à Beaumont-les-Autels (28).

Ce projet trouve sa place dans la politique de solidarité internationale et de culture de la paix. En effet, la municipalité a exprimé à plusieurs reprises son soutien au peuple sahraoui, privé de terre depuis la décolonisation espagnole en 1975.

Pour rappel, le 22 mai 2008, le Conseil municipal a voté un vœu pour la libération de Ennaama Asfari, militant sahraoui indépendantiste, habitant d'Ivry, enlevé et mis en prison à Marrakech.

Il s'agit donc de concrétiser l'engagement international de la ville, signataire de différents appels ou chartes pour la culture de la paix.

Pour des raisons d'ordre organisationnel, l'association «Un Camion Citerne pour les Sahraouis» se propose d'avancer les frais de voyage, d'assurance maladie, l'indemnité pour l'accompagnateur et des frais divers liés à l'accueil de ce groupe. Ces dépenses devraient être compensées par moitié par la ville de Ivry-sur-seine. Le remboursement à l'association «Un Camion Citerne pour les Sahraouis» s'effectuera sur facturation.

¹ Organisation non gouvernementale

Aussi, je vous propose d'approuver cette convention de partenariat avec l'association «Un Camion Citerne pour les Sahraouis» pour l'accueil d'enfants sahraouis ainsi que la prise en charge des frais inhérents à leur venue d'un montant prévisionnel de 10 000 €.

La dépense en résultant sera imputée au budget communal.

P.J. : convention de partenariat

COOPERATION INTERNATIONALE

Convention avec l'association « un camion citerne pour les sahraouis »

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

vu la loi n°2007-147 du 2 février 2007 relative à l'action extérieure des collectivités territoriales et de leurs groupements,

vu les circulaires du ministère de l'Intérieur et du ministère des Affaires étrangères du 26 mai 1994, du 20 avril 2001 et du 26 février 2003 relatives à la coopération des collectivités territoriales françaises avec des collectivités territoriales étrangères,

considérant l'intérêt d'accueillir des enfants sahraouis dans le cadre de la politique de solidarité et de culture de paix de la Ville,

considérant les opportunités de développer davantage les échanges dans le domaine de la jeunesse,

considérant que l'association « Un camion citerne pour les sahraouis » basée au Havre, poursuit les mêmes objectifs que la Ville et que, pour des raisons organisationnelles, il est nécessaire de passer une convention de partenariat avec celle-ci,

vu la convention ci-annexée,

vu le budget communal,

DELIBERE

par 39 voix pour et 5 voix contre

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention de partenariat avec l'association «Un Camion Citerne pour les Sahraouis» pour l'accueil de cinq enfants sahraouis et un accompagnateur entre le 14 et 31 juillet 2010.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire à la signer ainsi que tous les actes y afférant.

ARTICLE 3 : APPROUVE la prise en charge des frais inhérents à leur accueil pour un montant prévisionnel de 10 000 €.

ARTICLE 4 : DIT que la dépense en résultant sera imputée au budget communal.

RECU EN PREFECTURE

LE

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 29 JUIN 2010

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 28 JUIN 2010